Affiché le 12/07/2019

## COMMUNAUTE DE COM ID: 039-243900560-20190702-DCC2019\_07\_130-DE 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

# Séance du mardi 2 juillet 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Rémi MARTIN Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN. Mme Jessica **RAMEL** Ougney: DEMOUSSEAUX Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont : M. Michel GREMAUX Rans : M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Saligney: M. Gilbert LAVRY Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés: Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Ranchot: M. Henri LUCAT

Absents excusés : Dampierre : M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: Mme Martine VERMOT-DESROCHES La Bretenière: M. Joseph ROY Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Christian RICHARD

#### Procurations de vote :

Mandants: M. Olivier MATHEVON (DAMPIERRE) Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY) M. Joseph ROY (LA BRETENIERE) Mme Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE)

Mandataires: M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE) Jean-Luc HUDRY (EVANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) M. Michel **ECARNOT (BRANS)** 

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le

26 juin 2019

et qu'elle a été faite le

26 juin 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 29

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2019\_07\_130

#### Objet:

Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (34h93 & 25h02)



SUPPRESSION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EN ID : 039-243900560-20190702-DCC2019\_07\_130-DE

# D'ANIMATIONS TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATIONS TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (34H93 & 25H02)

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2016\_10\_101 en date du 6 octobre 2016 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet ;

Considérant la délibération n° DCC2018\_11\_177 en date du 21 novembre 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet ;

Considérant qu'il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet : diminution de la durée hebdomadaire à 34h93 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet : diminution de la durée hebdomadaire à 25h02 hebdomadaire.

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer ces postes dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 1er juillet 2019 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu le tableau des effectifs ;

# A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à compter du 3 juillet 2019 ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet à raison de 34h93 hebdomadaire;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 25h02 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet à compter de cette même date;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2019.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET/

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0